



GÉNOMIQUE | GÉNÉTIQUE | R&D | TESTS DE DIAGNOSTIC

Genomic Vision : convocation à une nouvelle Assemblée générale extraordinaire le 30 octobre 2020

Bagneux (France) - Genomic Vision (la « Société » - FR0011799907 – GV / éligible PEA-PME), société spécialisée dans le développement de tests de diagnostic in-vitro (IVD) pour la détection précoce des cancers et des maladies héréditaires et d'applications pour les laboratoires de recherche (LSR), informe ses actionnaires que, contrairement à ce qu'elle a précédemment indiqué dans son communiqué de presse du 10 août 2020, la trente-deuxième résolution relative à la mise en œuvre de la ligne de financement accordée par Winance¹ n'a pas été valablement adoptée en dépit du soutien unanime des actionnaires qui se sont prononcés, dans la mesure où le quorum requis pour cette résolution spécifique n'a pas été atteint.

Dans ce contexte, la Société a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire le 30 octobre 2020 à 10 heures, à huis clos, ayant pour ordre du jour l'adoption de cette résolution. La Société a demandé au Tribunal de commerce de Nanterre la désignation d'un mandataire ad hoc aux fins de représenter les actionnaires qui ne participeraient pas à l'assemblée et d'assurer par là-même le quorum nécessaire.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires de Genomic Vision sont priés d'exprimer leur vote exclusivement à distance, avant l'assemblée générale, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, selon les modalités détaillées dans l'avis de réunion de la Société qui sera publié au BALO le 25 septembre 2020.

Tous les documents préparatoires restent disponibles sur simple demande auprès de la Société, ou peuvent être consultés sur le site internet de la Société, rubrique Investisseurs / Assemblées générales.

Pour plus d'information sur la ligne de financement par émission réservée d'obligations convertibles en actions ordinaires (les « OC ») à chacune desquelles sera attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA » et, avec les OC, les « OCABSA ») au bénéfice de Winance, nous vous invitons à vous référer au communiqué de presse de la Société en date du 15 juin 2020.

A titre illustratif et sur la base du cours de l'action Genomic Vision au 21 septembre 2020 égal à 0,34 euro, la conversion de la totalité des OC (représentant un financement total de 12 millions d'euros) et

¹ Pour rappel, aux termes de cette résolution, il était demandé à l'assemblée générale de déléguer sa compétence au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'OCABSA avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Winance dans le cadre d'une ligne de financement obligataire convertible d'un montant nominal de 12 millions d'euros en 12 tranches égales.

l'exercice de la totalité des BSA entraîneraient l'émission d'un nombre total de 51.724.137 actions ordinaires nouvelles. Un actionnaire détenant à ce jour 1% du capital social de la Société détiendrait alors 0,48% du capital social de la Société.

A PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une société de biotechnologie qui développe des produits et des services dédiés à l'analyse (structurale et fonctionnelle) des modifications du génome ainsi qu'au contrôle de la qualité et de la sécurité de ces modifications, en particulier dans les technologies d'édition du génome et dans les procédés de bioproduction. Les outils exclusifs de GENOMIC VISION basés sur la technologie du peignage de l'ADN et sur l'intelligence artificielle, fournissent des mesures quantitatives robustes nécessaires à une caractérisation fiable des altérations de l'ADN dans le génome. Ces outils sont notamment utilisés pour surveiller la réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses, pour la détection précoce de cancers et pour le diagnostic de maladie génétiques. Installée à Bagneux, en région parisienne, l'entreprise compte environ 30 collaborateurs. GENOMIC VISION est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment C (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

www.genomicvision.com

CONTACTS

Genomic Vision

Dominique Remy-Renou
Présidente du Directoire
Tél. : +33 1 49 08 07 51
investisseurs@genomicvision.com

Ulysse Communication

Relations Presse
Bruno Arabian
Tél. : +33 1 42 68 29 70
barabian@ulyse-communication.com

NewCap

Investor Relations
& Strategic Communications
Tél. : +33 1 44 71 94 94
gv@newcap.eu



Membre des indices CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué contient manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque » du Document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 mars 2019, sous le numéro d'enregistrement R.19-004, qui est disponible sur le site internet de la Société (www.genomicvision.com) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.